



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2018



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 11 décembre 2018 immédiatement après la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 19 h 21, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt et MM. les conseillers, Denis Brabant et Robert Lambertz.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller, Alain Otto.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et le greffier et directeur général adjoint, M. Pierre-Alain Bouchard, sont également présents.

Mme Guylaine Giroux, trésorière, est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 21. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Charette, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

415/11-12-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par le greffier, à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du budget de la Ville de Rivière-Rouge pour l'année 2019
3. Période de questions du public
4. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

416/11-12-18

ADOPTION DU BUDGET DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT la présentation, au cours de la présente séance, du budget de la Ville de Rivière-Rouge pour l'année financière 2019 par le maire, M. Denis Charette, totalisant des recettes et des dépenses égales à 9 974 860 \$.

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2018

D'adopter le budget de la Ville de Rivière-Rouge pour l'année 2019 résumé comme suit en sommaire :

	BUDGET 2018	BUDGET 2019
REVENUS		
TAXES	(4 725 120) \$	(4 737 730) \$
TARIFICATION	(2 061 710) \$	(2 404 530) \$
COMPENSATION TENANT LIEU DE TAXES	(474 660) \$	(484 560) \$
AUTRES REVENUS	(1 249 770) \$	(1 269 080) \$
TRANSFERTS	(729 510) \$	(1 078 960) \$
TOTAL DES REVENUS	(9 240 770) \$	(9 974 860) \$
DÉPENSES		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Conseil municipal	282 960 \$	317 870 \$
Gestion financière et administrative	793 060 \$	837 840 \$
Greffe et élection	327 190 \$	334 900 \$
Évaluation	140 860 \$	127 020 \$
Ressources humaines	21 780 \$	21 580 \$
Administration autres	10 200 \$	7 700 \$
Sous-total	1 576 050 \$	1 646 910 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
Sûreté du Québec	582 000 \$	664 800 \$
Protection contre incendie	1 080 \$	2 150 \$
Protection civile	2 450 \$	2 450 \$
Autres - Contrôle des animaux	13 000 \$	13 000 \$
Sous-total	598 530 \$	682 400 \$
TRAVAUX PUBLICS		
Administration	150 520 \$	171 390 \$
Voirie municipale	1 375 150 \$	1 196 480 \$
Horticulture	64 870 \$	75 680 \$
Enlèvement de la neige	681 360 \$	785 020 \$
Éclairage des rues	49 020 \$	51 290 \$
Circulation et stationnement	6 620 \$	6 640 \$
Autres - Transport collectif	59 330 \$	62 720 \$
Sous-total	2 386 870 \$	2 349 220 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
Réseau de distribution de l'eau	273 860 \$	355 550 \$
Réseaux d'égout et station d'épuration	114 530 \$	189 020 \$
Matières résiduelles	520 760 \$	718 410 \$
Plan vert et réseau de surveillance des lacs	4 400 \$	44 080 \$
Sous-total	913 550 \$	1 307 060 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	6 010 \$	22 540 \$
URBANISME ET ENVIRONNEMENT	556 880 \$	565 270 \$
PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	828 800 \$	974 080 \$
LOISIRS ET CULTURE		
Administration	110 700 \$	108 550 \$
Activités récréatives	63 820 \$	65 380 \$
Centre communautaire secteur Sainte-Véronique	15 820 \$	19 080 \$
Patinoires extérieures	25 700 \$	28 520 \$
Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)	420 430 \$	422 210 \$
Plage	26 070 \$	25 790 \$
Parcs et terrains de jeux	23 100 \$	20 460 \$
Camp de jour	104 560 \$	114 430 \$
Six Cantons	23 160 \$	27 780 \$
Maison de jeunes secteur Sainte-Véronique	96 120 \$	97 260 \$
Bibliothèques	232 280 \$	240 580 \$
Gare et son parc	17 690 \$	18 700 \$
Bloc de services	8 080 \$	12 340 \$
Organismes communautaires	41 900 \$	45 250 \$
Camping	264 080 \$	286 780 \$
Sous-total	1 473 510 \$	1 533 110 \$
FRAIS DE FINANCEMENT		
Intérêts	197 340 \$	198 400 \$
Autres frais	10 440 \$	- \$
Sous-total	207 780 \$	198 400 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2018

	BUDGET 2018	BUDGET 2019
TOTAL DES CHARGES	8 547 980 \$	9 278 990 \$
FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	653 410 \$	637 610 \$
Affectations	(135 120) \$	(119 760) \$
Affectations fonds réservés	174 500 \$	178 020 \$
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	39 380 \$	58 260 \$
TOTAL DES DÉPENSES	9 240 770 \$	9 974 860 \$

Que le sommaire du budget 2019 présenté ci-dessus, incluant celui de 2018, soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, soit dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge*, et qu'il soit publié sur le site Internet (Web) de la Ville, le tout conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

417/11-12-18

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire soit levée, il est 20 h 27.

ADOPTÉE

Denis Charette
Maire

Pierre-Alain Bouchard
Greffier

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire